

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRIEDLAND CONVERTIBLES

(Part IC : FR0010957373)

FCP géré par FRIEDLAND GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice ECI Europe sur la durée de placement recommandée. L'indicateur de référence est l'indice ECI EUROPE, retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

La stratégie est celle d'une gestion en direct dynamique qui s'appuie sur la spécificité des obligations convertibles. Les obligations convertibles constituent une classe d'actifs à part entière avec des spécificités propres en termes de risque et de performance.

La gestion s'appuie sur un processus d'investissement fondé sur trois critères :

- 1- l'analyse fondamentale des différents marchés, actions, taux, crédit ;
- 2- l'analyse fondamentale des titres ;
- 3- l'analyse des caractéristiques des convertibles (delta, taux actuariel).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 50% à 100% en obligations convertibles sur les marchés européens et internationaux, de toutes notations ou non notées.
- De 0% à 30% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :
 - de 0% à 10% aux marchés des actions de petite capitalisation.
 - de 0% à 30% aux marchés des actions de pays émergents.
- De 0% à 50% en instruments de taux (hors convertibles) souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs de la zone euro, de toutes notations, ou non notés,

- de 0% à 50% en instruments de taux ou obligations convertibles spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés, La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 8.
 - De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro ou à des marchés autres que le marché français.
- Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 100% de l'actif.

Il peut être investi :

- en actions,
- en obligations convertibles
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change. (Il n'y aura pas de surexposition).
- emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 2 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chez le Dépositaire chaque jour (J) à 12 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du surlendemain (J+2).

La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 4 en raison de son profil « équilibré à dynamique » dû à ses investissements majoritaires en obligations convertibles (qui présentent un profil de risque et de rendement plus élevé que les obligations classiques compte tenu du risque de variation lié à la volatilité des actions sous-jacentes), pouvant être tempérés cependant par des investissements en instruments du marché monétaire (qui présentent un profil de risque et rendement faible)

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants (*)	2,47%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos le 30/06/2018.

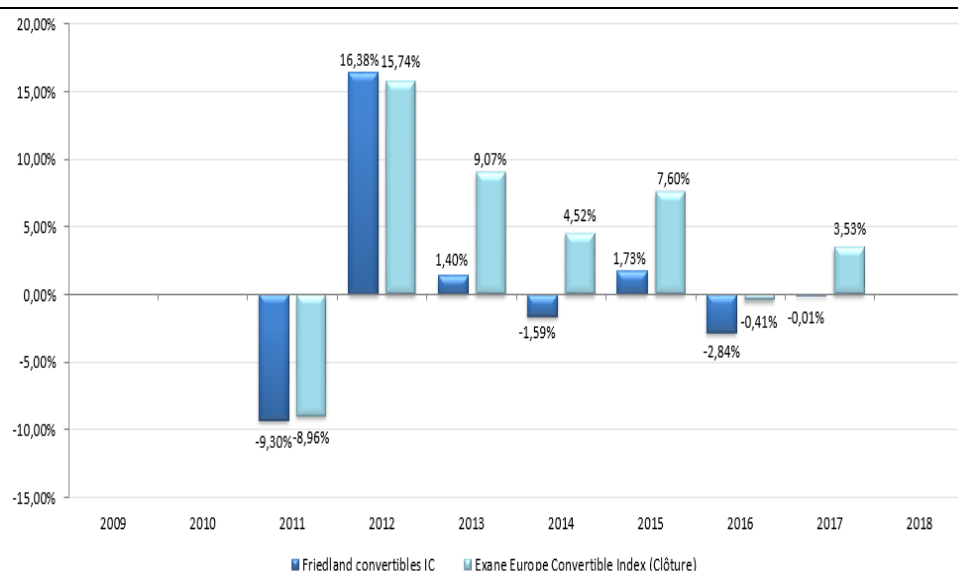
Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.friedlandgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur ECI EUROPE est calculée coupons réinvestis.

- **DATE DE CREATION DE L'OPCVM :** 05/11/2010 (part IC).

- **DEVISE DE LIBELLE :** Euro

- **CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** --

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : FRIEDLAND GESTION, 4 rue de la Paix - 75002 - PARIS.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion et elle est disponible auprès de la société de gestion de portefeuille le lendemain ouvré du jour de calcul.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les détails de la politique de rémunération de Friedland gestion sont disponibles sur le site internet <http://www.friedland-gestion>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : FRIEDLAND GESTION.

RÉGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de FRIEDLAND GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

FRIEDLAND GESTION est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/01/2019.